

# COMPTE RENDU

## Séance du 3 Mars 2016

L'an deux mil seize le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

Mme BELLIN Béatrice, M. BELLIN Mickaël, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DESPESSE Joël, M. DESPESSE Pierre, M. FOUREL Xavier, Mme FOUREL Katia, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. MOUNIER Serge, M. NODON Henri, M. PERNIN Alain, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) : M. PERNIN Alain

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. DESPESSE Pierre

### **N° 10-2016 DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE. ENSEMBLE SCOLAIRE CHARLES DE FOUCAULD**

Mme le Maire fait part au conseil municipal du courrier de M. BADOL, Chef d'Etablissement à l'ensemble scolaire Charles de Foucauld à LAMASTRE relatif à l'organisation d'un voyage culturel à Paris pour les classes de 5ème, M. BADOL sollicite une aide financière des communes de résidence des élèves concernés.

L'enfant concerné par le voyage à PARIS est : BANC Caroline

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de donner une subvention de 35 € par élève

La subvention sera directement versée à la famille sur présentation de l'attestation de participation au séjour.

### **N° 11-2016 REMPLACEMENT DES BALLONS FLUORESCENT**

Mme le Maire explique au conseil municipal que suite à l'application de la directive européenne 245/2009, les lampes à vapeur de mercure dites "ballons fluorescents" ne sont plus commercialisées depuis avril 2015. La disparition de ce type de source lumineuse va engendrer des problèmes au niveau de l'entretien de du parc d'éclairage public de la commune car le matériel n'est à ce jour plus disponible.

Afin de permettre le remplacement de ces équipements le SDE07 avait mis en place en 2012 un programme d'aide spécial. Ce dispositif d'aide est reconduit à titre exceptionnel pour l'année 2016.

Mme le maire présente au conseil municipal le devis du SDE07 pour les travaux de remplacement des ballons fluo de la commune :

Montant des travaux : 18 432.91 € TTC

Montant de la subvention : 7 680.38 €

Le SDE07 peut se charger de réaliser de ces travaux pour le compte de la commune par convention de maîtrise d'ouvrage temporaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Accepte le devis du SDE07 pour un montant de 18 432.91 € TTC

Charge Mme le Maire de faire demande de subvention au SDE07

Autorise Mme le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SDE07

### **N° 12-2016 POSE D'UN NICHOR A EFFRAIE DES CLOCHERS**

Mme le Maire présente au conseil municipal la proposition d'installation d'un nichoir à Effraie dans le clocher de l'église par la ligue pour la protection des oiseaux . Cette pose est gratuite et assurée par la LPO dans le cadre du projet de "sensibilisation et restauration des populations d'Effraie des clochers"

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Accepte la proposition de la ligue pour la protection des oiseaux d'installer un nichoir à Effraie dans le clocher de l'église

Charge Mme le Maire de faire procéder à cette installation.

### **N° 13-2016 ALARME INCENDIE POUR MAISON DE PAYS**

Mme le Maire explique au conseil municipal que suite à la visite de la commission sécurité de l'arrondissement de Tournon sur Rhône un avis défavorable a été émis au fonctionnement de la maison de Pays en raison de l'absence de système d'alarme incendie conforme à la réglementation en vigueur pour ce type de bâtiment.

Mme le maire présente au conseil municipal les devis pour pour la fourniture et mise en place d'une alarme type 4 de l'entreprise ELECTRICITE GENERAL Richard PERRIN pour un montant de 1 655.96 € TTC et de l'entreprise ADS Protection pour un motnant de 6 554.48 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Choisis le devis de l'entreprise ELECTRICITE GENERAL Richard PERRIN pour la fourniture et la mise en place d'une alarme type 4 pour un motant de 1 655.96 € TTC

Charge Mme le Maire de faire procéder aux travaux.

### **N° 14-2016 DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL.**

Vu la circulaire préfectorale en date du 4 février 2016, concernant l'appel à projet pour la dotation de soutien à l'investissement public local,

Vu la délibération n° 2016-16 du Conseil Municipal en date du 14 Janvier 2016, pour la restructuration d'un bâtiment destiné à des services communaux (ALSH, MJC, Centre Social),  
Considérant que ce projet de construction est éligible au fonds de soutien de l'investissement en tant qu'équipement communautaire et communal d'équipement lié aux services publics,  
Considérant que ce projet de construction est d'un montant prévisionnel de 675 000€ H.T. (cf doc en annexe).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- SOLLICITE de Monsieur le Préfet de l'Ardèche une subvention aussi élevée que possible au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour les travaux de construction d'un bâtiment destiné à des services intercommunaux et communaux (ALSH, MJC, Centre Social) dans le cadre du soutien à l'investissement,

- CHARGE Mme le Maire d'effectuer toute démarche et de signer tout document nécessaire à l'obtention de cette subvention.

### **N° 15-2016 PARTICIPATION AU REPAS DES PERSONNES AGEES**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la commune organise toute les années un repas pour les personnes âgées. Une participation de 6 € est demandée à toutes les personnes de 70 ans et plus et 25 € pour les accompagnants ou conjoints de - 70 ans.

Mme le maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver cette participation et de l'autoriser à encaisser les chèques remis par les participants.

Le conseil municipal après avoir délibéré

**Approuve** la participation de 6 € pour les personnes de 70 ans et plus et 25 € pour les personnes de moins de 70 ans

**Autorise** Mme le Maire à encaisser les chèques de participation.